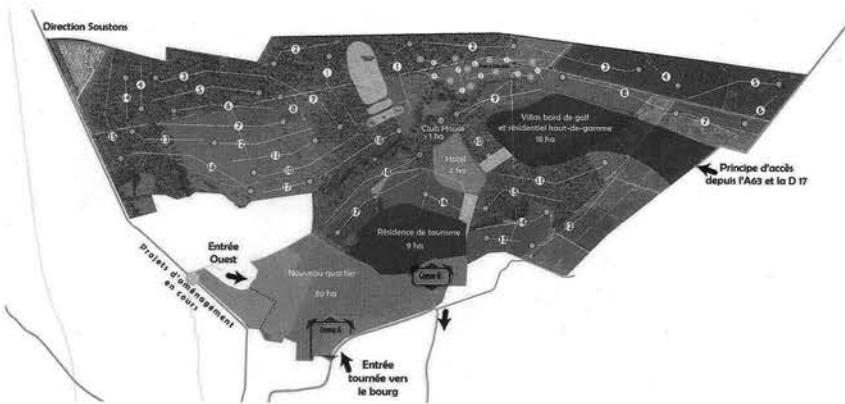


Le golf de Tosse part avec un lourd handicap

A peine esquissé, le projet de complexe golfique de Tosse suscite déjà une vive opposition de la part des associations environnementales.



Préfiguration du projet de complexe golfique de Tosse tel qu'il apparaît dans le rapport de présentation rédigé en mars dernier par la société de conseil en urbanisme et aménagement du territoire, Citadia.

En marron : le nouveau quartier qui devrait accueillir 490 logements, des services et quelques commerces de proximité. En violet : la résidence de tourisme où sont prévus 200 appartements en deux tranches et deux niveaux de gamme. En bleu clair : un hôtel 4 étoiles d'une capacité d'environ 100 chambres. En bleu foncé : le club-house de 2 050 m² proposant une offre brasserie et restauration avec vue sur le golf. En rose : l'espace résidentiel et de tourisme haut de gamme. En vert clair : le practice. En vert foncé : les 2 parcours de 18 trous et le 9 trous.

En 2018, la France accueillera la Ryder Cup sur le golf national de Guyancourt (Yvelines). Pour obtenir l'organisation de cette compétition prestigieuse qui fait s'affronter tous les deux ans les meilleurs joueurs américains et européens, la Fédération française de golf avait présenté en 2011 un dossier musclé, dans lequel elle s'engageait à développer la pratique du sport dans le pays et à doubler le nombre de licenciés (avec un objectif de 800 000 en 2018 contre 410 000 à l'époque). Pour y parvenir, le dossier de candidature annonçait la création de cent petits équipements proches des grandes agglomérations pour attirer un nouveau public, et l'émergence d'un nouveau complexe golfique dans les Landes.

Un temps annoncé à Azur, l'équipement devrait finalement voir le jour à Tosse. Le 7 juillet dernier, le syndicat mixte Landes océanes réunissant le Conseil général des Landes et la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud a en effet décidé de lancer les études opérationnelles d'un «projet de complexe résidentiel et touristique à dominante golfique», dans la commune, située en limite de Seignosse et de Soustons.

Dans son bulletin d'informations daté d'octobre-novembre 2014, le Conseil général présente les grandes lignes du futur projet. Sur un périmètre d'environ 250 hectares, «l'idée est non seulement de construire des parcours de golf (deux 18 trous et un 9 trous) mais aussi de créer une zone résidentielle d'habitat permanent afin de favoriser la mixité fonctionnelle des équipements». Concernant le volet habitat, «l'objectif est d'offrir dans la continuité du bourg de Tosse

une palette diversifiée de logements allant de la villa haut de gamme au logement social, tant en individuel qu'en collectif».

Quant au volet financier, «l'investissement est chiffré à plus de 270 millions d'euros dont 70 millions d'investissement public». Une somme que les promoteurs du projet justifient en mettant en avant la création de «200 à 250 emplois directs non délocalisables pour les seuls équipements touristiques et golfiques, sans compter les emplois indirects et induits, et l'activité sur le chantier.» L'article promet également qu'une «large concertation publique va démarrer dans les prochaines semaines».

Mais les associations environnementales n'ont pas attendu le top départ de cette concertation pour s'emparer du sujet. La Sepanso (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest), les Amis de la Terre Landes et le collectif NouTous sont vent debout contre le projet.

Interrogations sur la rentabilité économique

Déjà, en 2011, alors qu'il était imaginé à Azur, la Sepanso jugeait la création d'un golf supplémentaire dans la région «paradoxe d'un point de vue économique» tant la concentration de parcours y est importante. «Ce serait le 10^e golf de niveau international dans un rayon de 70 kilomètres ! On voit mal comment il pourrait rivaliser avec les links de Moliets et Chiberta, avec les parcours vallonnés de Seignosse, La Nivelle ou Arcangues, ou encore avec les golfs "jardins" que sont Biarritz le Phare et Hossegor.»

Les Amis de la Terre Landes, qui ont étudié avec beaucoup d'attention tous les documents qu'ils ont pu se procurer sur le sujet, sont tout aussi sceptiques, malgré les prévisions optimistes du cabinet Horwath HTL (spécialisé dans le conseil pour l'hôtellerie, le tourisme et les loisirs) qui a réalisé une expertise sur le potentiel du marché golfique de proximité. «Nous avons une zone de chalandise proposée importante en population : 302 777 personnes. Admirez la précision !, ironise l'association. Rendez-vous compte : c'est

quasiment la population landaise apte à jouer au golf. Cette petite gymnastique est obtenue en positionnant la limite de distance telle qu'elle couvre le BAB [NDLR : Bayonne Anglet Biarritz]. Malheureusement, sur le BAB, il y a déjà huit installations golfiques, dont certaines de haute qualité. Les gens ont le choix : faire moins de 10 km en ville ou 30 pour aller à Tosse, mais sans s'arrêter à Hossegor ni à Seignosse. Et bien entendu, la zone de chalandise ne comporte aucune étude sur les interactions des quatre golfs situés entre 5 et moins de 20 km. Soit un total de 72 trous à comparer avec les 45 prévus...» Les associations s'interrogent également sur les impacts environnementaux

d'un tel projet. «L'étude environnementale [NDLR : réalisée par le cabinet Eden Environnement] est relativement complète, et montre bien la fragilité des lieux, leur richesse et leur diversité, poursuivent les Amis de la Terre Landes. Nous rappelons également que l'ensemble de la zone est classée au titre des sites inscrits des étangs landais sud.»

Le collectif NouTous, nouveau nom du mouvement citoyen qui s'était opposé en 2011 et 2012 au projet de stockage de gaz Salins des Landes (JdP n° 106 à 114), s'est remis en ordre de marche, avec un leitmotiv : «Nous avons nous, citoyens landais, à défendre notre territoire et nos droits contre des projets

d'aménagement que nous n'avons pas choisis ; le complexe golfique international en est un symbole criant.»

Pour le collectif, une telle réalisation entraînerait «une destruction de sites naturels, une dégradation du cadre de vie et de la cohésion sociale, une disparition de l'identité d'un territoire, et une mise en danger du tourisme traditionnel». Reprenant les vieilles recettes qui ont fait leurs preuves, il a donc lancé une pétition qui «vise à s'opposer au bétonnage du territoire landais, et ainsi protéger notre environnement et notre plus grande richesse : la nature». Mise en ligne sur le site www.cyberacteurs.org, elle réunit déjà plus de 2 300 signataires.

La vague fait aussi des vagues

Il n'y a pas que le golf de Tosse dans le viseur des associations en cette fin d'année. Le projet d'une vague artificielle met également le feu aux poudres. Evoquée pour la première fois en 2006 (JdP n° 75), cette réalisation, qui devait à l'époque trouver place à Port d'Albret, pourrait finalement s'installer à Atlantisud. C'est en tout cas ce que le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activité économique de Saint-Geours-de-Marenne (composé à 70 % par le Conseil général et à 30 % par MACS) envisage puisqu'il a déposé le 27 octobre un appel d'offres pour la réalisation d'une «étude de définition puis un programme pour un projet de réalisation d'un surf park, sis sur la zone d'activité Atlantisud, qui serait composé d'un bassin à vagues artificielles, d'un second plan d'eau de type "Cable Park" pour la pratique du wakeboard¹ et de petits équipements périphériques». Le monde du surf est enthousiaste. Un tel équipement constituerait un lieu d'initiation et d'entraînement qui permettrait de progresser très rapidement dans la pratique. Mais les arguments ne convainquent pas les associations. Le collectif NouTous, dont la pétition (lire ci-dessus) s'oppose également à ce projet, dénonce «l'absurdité d'une vague artificielle à deux pas de l'océan». Quant aux Amis de la Terre Landes, qui y voient un «centre d'élevage intensif pour surfeurs», ils s'inquiètent du coût et des impacts environnementaux d'un tel équipement. «Nous nous opposerons à ce projet particulièrement incongru dans l'époque actuelle, et gageons que nous ne serons pas seuls.»

¹ Sport dans lequel le pratiquant, relié par une corde à un télésiège qui le tracte, glisse sur l'eau en se maintenant sur une planche de type surf ou skate.

Transition énergétique

En lançant le 14 octobre son premier «Rendez-vous de la transition énergétique», MACS s'est engagée dans une démarche de territoire à énergie positive : un territoire qui produirait autant d'énergie renouvelable qu'il en consomme. Les enjeux sont multiples : préserver l'environnement, lutter contre le réchauffement climatique, faire baisser la facture énergétique pour les entreprises et les ménages... Pour relever le défi, la CdC mise sur la mobilisation de toutes les volontés. Plusieurs groupes de travail vont se réunir dans les semaines à venir afin de proposer rapidement des initiatives concrètes. Un premier plan d'actions devrait être validé début 2015. La priorité ira à la réduction de la consommation énergétique avec un objectif de baisse de 30 %, ce qui représente une économie potentielle de 50 M€. MACS soutiendra également la production d'énergies renouvelables (biomasse, solaire, géothermie, énergie marine). Invité, le représentant des Amis de la Terre Landes, Roland Legros, a salué l'initiative, craignant seulement que les projets de «golf de 45 trous et de bassins à vagues» ne constituent un «frein» à la démarche...

En
pratique

Gendarmerie 17 Urgences médicales 15 Centres hospitaliers de Dax 05 58 91 48 48 et de Bayonne 05 59 44 35 35
Centre anti-poison 05 56 96 40 80 www.centre-antipoison.net Médecins de garde 05 58 44 11 11 Pharmacie de
garde 3237 www.3237.fr Aéroport Biarritz-Parme 05 59 43 83 83 www.biarritz.aeroport.fr SNCF 08 36 35 35 35
www.voyages-sncf.com Comité départemental de tourisme 05 58 06 89 89 www.tourismelandes.com Sivom
Côte Sud et port de plaisance de Capbreton 05 58 72 21 23 www.port-capbreton.com Communauté de communes
05 58 77 23 23 www.cc-macs.org Surf report 08 36 68 13 60 www.surf-report.com